

Paris : Anne Hidalgo demande l'interdiction du concert Solidarité Congo le 7 avril

Candice Doussot

Le Parisien, 25 mars 2025

Le 7 mars, Anne Hidalgo a été alertée par des élus et associations de rescapés Tutsis, concernant la tenue d'un concert caritatif « Solidarité Congo » le 7 avril prochain, jour de commémoration du génocide. La municipalité réclame l'annulation de l'événement.



Paris. Gims, accusé d'avoir critiqué à plusieurs reprises la communauté rwandaise, fait parti de la liste des artistes devant participer au Concert Solidarité Congo le 7 avril, jour du début des commémorations du génocide Tutsi. (Illustration) LP / Fred Dugit

L'organisation du concert « Solidarité

Congo », le 7 avril à l'Accor Arena de Paris, fait polémique depuis son annonce il y a plusieurs semaines. Cet événement caritatif qui doit réunir des artistes comme Gims et Youssoupha vise à venir en aide aux enfants victimes du conflit entre l'armée et le M23, groupe armé antigouvernemental.

Le souci réside surtout dans le choix de la date. Début mars, les autorités rwandaises se sont vivement offensées face à ce projet qui tombe le 7 avril, jour du début des commémorations du génocide des Tutsis. L'ambassadeur du Rwanda en France, François Nkulikiyemfura, le président d'Ibuka France, Marcel Kabanda, le président de la communauté rwandaise de France, Christophe Renzaho, et Tubeho Family, association des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsis, ont tous alerté la Ville de Paris quant à la tenue de cet événement.

Alors que les organisateurs ont confirmé ce lundi le maintien du concert malgré les polémiques et affirmé que cette date n'est pas un choix politique, la municipalité de Paris a finalement pris position dans un communiqué publié ce mardi 25 mars.

On y apprend que la maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, a décidé de saisir par courrier le 10 mars le préfet de Police de Paris, Laurent Nuñez, afin de demander, à l'instar des associations et de l'ambassadeur du Rwanda en France, l'interdiction du concert à cette date, au motif des troubles à l'ordre public qu'il engendrerait.

« *Si l'objectif du concert de soutien aux enfants victimes du conflit à l'est du Congo est évidemment louable, la date du 7 avril, Journée nationale de commémoration du génocide des Tutsis, est particulièrement mal choisie* », estime la Ville de Paris.

Tensions et propos négationnistes

Et d'ajouter que, « *compte tenu des tensions existantes entre les communautés rwandaise et congolaise à Paris – résultant de la situation dans la région des Grands lacs –*

ainsi que des propos négationnistes tenus par certains artistes programmés pour ce concert, la maire de Paris estime que la tenue de ce concert à cette date est de nature à engendrer des troubles à l'ordre public ».

Des tensions largement visibles sur les réseaux sociaux puisque, depuis l'annonce du concert, les échanges et propos haineux tenus à l'encontre des Rwandais et des Tutsis se sont multipliés. De son côté, l'Unicef, l'agence onusienne de protection de l'enfance à qui devaient être reversées les recettes, a annoncé qu'elle refusait d'être associée à cet événement.

De son côté, l'association des Rwandais de France, qui estime que l'artiste en tête d'affiche Gims, est « *connu pour des propos qui appellent à la haine* », a d'ores et déjà annoncé une manifestation devant la salle de concert le 7 avril s'il venait à être maintenu. L'organisation caractérise cet événement de « *concert de la honte* ».